

Lugagnac

L'ECHO DES CAZELLES

BULLETIN MUNICIPAL TRIMESTRIEL N° 51



Le mot du Maire

Voilà trois mois que vous avez élu votre nouveau Conseil Municipal. Aujourd'hui l'équipe des élus a pris ses marques et ses fonctions. Durant cette courte période, un changement dans notre organisation s'est imposé avec le départ de Marie-Chantal Malgloire qui a cessé son activité à la Mairie de Lugagnac le 30 juin 2026 pour rejoindre une autre municipalité beaucoup plus proche de son domicile. Nous la remercions pour les nombreuses années qu'elle a consacrées à la gestion du secrétariat municipal de Lugagnac.

Ceux d'entre vous qui se sont rendus au *Mai des élus* le 13 juin ont pu faire la connaissance de sa remplaçante, Elsa Gagnaire, qui a pris ses fonctions le 15 juin. Nous lui souhaitons la bienvenue et allons tout mettre en œuvre pour que son intégration se déroule de la meilleure manière. Dans ce contexte, nous avons modifié les jours des permanences d'accueil au public. Vous trouverez les informations, y compris pour les permanences de l'été, en page 3 du présent bulletin.

Face au phénomène exceptionnel de canicule la Préfecture a positionné notre village, parmi d'autres, en zone d'alerte rouge. Cette alerte nous a conduits à engager différentes actions dans le cadre du **Plan Communal de Sauvegarde**. Nous aurons l'occasion d'en parler lors de la réunion publique à laquelle vous serez conviés à l'automne.

Les festivités vont se poursuivre tout au long de l'été grâce aux Amis de Lugagnac dont les bénévoles, au cours des années, s'investissent sans compter leur temps ni leur énergie et toujours dans la bonne humeur pour faire de chaque manifestation une réussite. Nous ne pouvons que les remercier pour le soin qu'ils prennent à rendre le village si vivant.

Prenez soin de vous.

Nous vous souhaitons un bel été.

Bernard COSTES

SOMMAIRE

Le mot du Maire 1

Sommaire 2



VIE MUNICIPALE

Informations municipales : 3 à 8

Procès-verbaux des Conseils Municipaux 8 à 10



INFORMATIONS DIVERSES

11 à 13



LUGAGNAC : ses habitants, sa vie locale, son patrimoine

Du côté des Amis de Lugagnac 13/14



Vos photos souvenirs du printemps 15/16

Mairie de Lugagnac

Tél : 05 65 24 30 91

Mail : mairie.lugagnac@orange.fr

Site internet : <https://www.lugagnac46.fr>

Panneaupocket : <https://panneaupocket.com>

Vie municipale



INFORMATIONS



PERMANENCES DU SECRETARIAT

par Elsa GAGNAIRE

Nouveaux horaires à partir du 1^{er} juillet 2026

Chaque lundi et mercredi de 09h00 à 12h00

Attention : fermeture du 10 au 23 août

PERMANENCES DES ELUS

Juillet : accueil les mêmes jours que le secrétariat

Août : permanences les 3 - 5 - 24 – 26 - 31 août.

De 09h00 à 12h00



Cérémonie pour le 81^{ème} Anniversaire de la Victoire du 8 mai 1945

En hommage aux hommes du village qui ont donné leur vie pour leur patrie.

A cette occasion, Bernard COSTES, Maire de Lugagnac, a fait lecture des lettres

- Du Général d'Armée Jean de LATTRE de TASSIGNY, publiée le 9 mai 1945
- De Madame Catherine VAUTRIN, Ministre des Armées et des Anciens Combattants.

Une trentaine de villageois étaient présents. Merci à eux.

Cette cérémonie a été suivie du verre de l'amitié.





CANICULE : PROTEGEZ-VOUS !

QUELQUES PRATIQUES SIMPLES MAIS INDISPENSABLES POUR PASSER AU MIEUX
LES EPISODES DE CANICULE QUI PEUVENT METTRE A MAL NOS ORGANISMES

Pendant les fortes chaleurs

Protégez-vous

RESTEZ AU FRAIS
chez soi ou dans un lieu rafraîchi

BUVEZ DE L'EAU
sans attendre d'avoir soif

Mouillez-vous
le corps

Fermez les volets
et fenêtres

Privilégiez
les activités douces

Mangez frais
et équilibré

Évitez
l'alcool

Prenez des nouvelles
des plus fragiles

**EN CAS DE MALAISE,
APPELEZ LE 15**

Pour plus d'informations :
0 800 06 66 66* (appel gratuit)
meteo.fr • #canicule

Pendant les fortes chaleurs

Protégez-vous

RESTEZ AU FRAIS
chez soi ou dans un lieu rafraîchi

BUVEZ DE L'EAU
sans attendre d'avoir soif

Mouillez-vous
le corps

Fermez les volets
et fenêtres

Privilégiez
les activités douces

Mangez frais
et équilibré

Évitez
l'alcool

Prenez des nouvelles
des plus fragiles

**EN CAS DE MALAISE,
APPELEZ LE 15**

Pour plus d'informations :
0 800 06 66 66* (appel gratuit)
meteo.fr • #canicule

Brèves infos....Brèves infos....Brèves infos....Brèves infos

A PROPOS.....

de la « ruine » de Salvagnac :



L'état de délabrement d'un bâtiment situé à Salvagnac, qui présentait depuis de nombreuses années un danger pour les personnes et les biens alentours, avait conduit la précédente mandature à engager une procédure d'incorporation de la bâtisse dans le patrimoine privé de la commune. Cette procédure avait pour but de pouvoir définir et mettre en œuvre les mesures indispensables pour la sécurisation du lieu.

La procédure est en cours d'enregistrement au cadastre. A son achèvement ce bien sera propriété de la commune.

Une décision sera prochainement prise quant à son devenir.



des radars pédagogiques



Nous vous présenterons quelques statistiques dans le prochain bulletin. Certains chiffres font froid dans le dos avec des excès relevés, notamment route de la Capelette, pouvant atteindre 110 km/h.

Si les radars ne relèvent pas d'informations personnalisées, telles les plaques d'immatriculation, et n'ont pas une vocation coercitive, ils permettent 24 heures/24, d'enregistrer, dans les deux sens, la vitesse de chaque véhicule. Ces mesures sont systématiquement transmises à la Gendarmerie, qui peut, au vu des relevés effectués, prendre à tout moment des mesures de surveillance, de rappel, voire de sanctions à l'ordre des contrevenants.

Ces résultats nous incitent à engager un travail de fond, en nous entourant de spécialistes, pour rechercher des moyens d'accentuer la sécurisation de certaines voies, empruntées par les habitants de Lugagnac mais également par de nombreux utilisateurs qui ne font que traverser le village. Affaire à suivre...

du fleurissement du village



Des couleurs pour célébrer la belle saison ! Des bégonias et des dipladenias ont pris leur quartier d'été un peu partout, devant la Mairie, la salle des fêtes, l'église, dans la vasque à côté de la petite bibliothèque municipale, au boulodrome...merci aux jardiniers bénévoles qui ont contribué à cet embellissement. Merci aussi à Nadège de leur apporter les soins nécessaires à leur épanouissement.



LES OCCASIONS PASSES ET A VENIR DE NOUS RETROUVER

Une belle réussite pour la Fête du Pâturage 2026

Le 16 mai dernier, l'association d'éleveurs Los Caussignols et l'AFPL de Crégols-Lugagnac, en partenariat avec le Parc-Géoparc des Causses du Quercy ont organisé la 5^e édition de la Fête du pâturage. Cette édition avait une résonance particulière puisqu'elle s'inscrivait dans le cadre de l'Année internationale des parcours et des éleveurs pastoraux, mettant à l'honneur le rôle essentiel du pastoralisme dans nos territoires.

Malgré une météo fraîche, entre 600 et 700 visiteurs ont participé à cette journée riche en découvertes et en rencontres.



Le matin, le public a accompagné le troupeau de Lilian jusqu'à l'un des parcs de l'AFPL lors d'une marche très appréciée. Tout au long de la journée, les démonstrations de chiens de troupeau de la Ferme du Coustalou, la tonte réalisée par Noé Alayrac et commentée par Fanny Lepage, ainsi que les stands de producteurs ont rencontré un vif succès.



Parmi les temps forts, Clément Bouscarel, conteur et paysan occitan, a réuni près de 300 personnes autour de ses récits. Le public a également pu profiter d'une création originale de polyphonies pastorales portée par Claudine Heguiaphal, Maddi Oihenart, Julien Achiary, Christian Mage et Bastien Fontanille, avant de terminer la journée en musique avec le concert du groupe Chipka Baba.



La restauration a également connu un beau succès avec 180 repas servis le soir et près de 35 litres de pâte à crêpes écoulés par le foodtruck présent sur place.

Les organisateurs remercient chaleureusement l'ensemble des bénévoles, partenaires, producteurs, intervenants, ainsi que la commune et ses services pour leur soutien dans l'organisation de cette belle journée.

Forts des nombreux retours positifs, les partenaires ont décidé de poursuivre l'aventure. Rendez-vous est déjà pris pour la 6^e édition de la Fête du pâturage, qui se déroulera à Crégols en 2027 et continuera de célébrer le pastoralisme, les savoir-faire locaux et le dynamisme de notre territoire.



Photos 1,2,3 : Coline CHOQUET



Photo 4 : Anne-Laure CANCES

(Texte de Coline CHOQUET - Chargée de mission médiation foncière agricole - Parc naturel régional des Causses du Quercy- Géoparc mondial UNESCO des Causses du Quercy).

Quelques mots du Maire, Bernard COSTES :

La Fête du Pâturage a désormais ses fans et attire chaque année de plus en plus de monde. Certains viennent même de loin pour participer à cet évènement. Une brillante organisation du Parc Naturel Régional et de l'AFP, un enthousiasme sans faille, de très belles découvertes notamment de métiers ancestraux, bref un beau moment pour petits et grands. Mais aussi une vraie journée de partage et de convivialité.

Nous remercions, les membres du Parc Naturel Régional des Causses du Quercy, les nombreux bénévoles de l'Association ainsi que Lilian Boulpiquante, Président de l'Association Foncière Pastorale, grâce auxquels cette initiative a pris forme et perdure.





LE MAI DES ELUS

La remise en vigueur du Mai des élus a séduit les habitants qui ont été plus de 70 à répondre à l'invitation.

La météo, très clémentine, a permis de passer un long moment convivial devant la Salle des Fêtes.

Après un discours de Bernard Costes, rassembleur et tourné vers l'avenir, le buffet, préparé par la Mairie et plusieurs habitants volontaires, a favorisé de longs moments d'échanges entre personnes se connaissant ou se découvrant, permettant de tisser ainsi de nouveaux liens.

Ce fut aussi l'occasion

- De remercier Marie-Chantal Malgloire pour ses nombreuses années en tant que secrétaire aux côtés des élus du village avant de partir, le 30 juin, vers une nouvelle aventure professionnelle,
- D'accueillir et présenter sa remplaçante, Elsa Gagnaire, qui nous a rejoints mi-juin et partage son activité entre notre village et la Mairie de Saillac,

Mais aussi de manifester à Jean-François Vignes toute la reconnaissance des élus et des habitants pour les très nombreuses années consacrées sans relâche à œuvrer pour le bien de la commune. Mais rassurez-vous, cette mise à l'honneur ne signifie pas la cessation de sa contribution, mais la juste reconnaissance de son action. Nous comptons encore sur son expérience et sa constante bonne humeur pour les années à venir.



Et ensuite ???

A l'automne (les dates vous seront communiquées dans le bulletin qui paraîtra début octobre) :

- **Réunion publique** de présentation du Plan Communal de Sauvegarde et réunion des Personnes Relais de Quartiers
- **Journée citoyenne**
- **Soirée d'initiation ou de rappel sur « les gestes qui sauvent »**, animée par les pompiers de la caserne de Limogne (à confirmer).



SOLIDARITE



L'Association Solidarité Bouchons 31 remercie les nombreux lugagnacois qui déposent régulièrement leurs bouchons en liège ou plastique dans le bac prévu à cet effet. Ces dons permettent à l'Association d'apporter une aide à des personnes en situation de handicap. **Pour mémoire**, le bac se trouve à la Mairie, en haut des marches, derrière la porte sur laquelle est apposée l'affiche du défibrillateur.

ACTIONS COLLECTIVES

VIDANGE DE FOSSES	La liste pour vous inscrire restera affichée en mairie jusqu'à mi-septembre pour des interventions en octobre .
RAMONAGE 	La liste des inscriptions collectives est close depuis le 15 juin. Les interventions auront lieu <u>dans le courant de l'été</u>. Pour toute nouvelle demande vous pouvez contacter directement : Axelle ZOGRAPHOS CELE RAMONAGE au 06 63 46 49 65 La liste de toutes ses possibilités d'interventions est affichée en Mairie avec les tarifs sur lesquels Célé Ramonage vous proposera un rabais de 5 à 10 €.

PETITS EQUIPEMENTS

Vous avez peut-être constaté une interruption dans les travaux de débroussaillage. Elle s'explique par la nécessité de changer les pneus de l'épareuse qui après de très longues années de bons et loyaux services ont dû être remplacés. Deux pneus d'occasion ont été acquis. Certes le coût n'est pas négligeable mais cet équipement est indispensable pour ce type de travaux ; l'appel à des prestataires extérieurs aurait un impact financier beaucoup plus lourd.



Procès-Verbaux des réunions du Conseil Municipal

Procès -Verbal - Réunion du 20 avril 2026

Etaient présents :

Bernard COSTES, Vincent LAGARRIGUE, Marie-Hélène RAMES, Mariano GUAITA, Catherine MORIN, Yves GOUJON, François HARDY, Laurence MARY, Magali BALDELLI, Perrine BOULPIQUANTE.

Absente : Nadège TELLIER-VALANTIN donne pouvoir à Yves GOUJON.

La séance se déroule sous la présidence de M. Bernard COSTES, Maire.

Madame Laurence MARY est nommée secrétaire de séance.



1. Approbation du PV de la séance du 30 avril.

Le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité.

2. Délibérations :

2.1. Taux d'imposition des taxes directes locales 2026 :

Quatre taxes sont concernées :

Le foncier bâti

Pour information le taux national est de : 39.79%, le taux départemental : 47.87%

Proposition d'un taux communal de : 35.25%

Le foncier non bâti

Pour information le taux national est de : 51.19%, le taux départemental : 151%

Proposition d'un taux communal de : 102.33 %

La taxe d'habitation pour les résidences secondaires

Pour information le taux national est de : 23.67%, le taux départemental : 18.89%

Proposition d'un taux communal de : 9.52%

CFE (pour les entreprises)

Pour information le taux national est de : 26.95%

Proposition d'un taux communal de : 25.25%

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2.2. Vote du budget prévisionnel 2026

Budget de fonctionnement : 253 346,16 euros

Budget d'investissement : 145 886,16 euros

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour information, emprunts en cours :

Fin d'un emprunt en sept 2026.

Fin d'un autre emprunt dans le courant de l'année 2027.

Un dernier emprunt qui s'achèvera en 2032.

2.3. Demandes de subvention :

Proposition de subvention AFP : 500 euros

Amicale sapeurs-pompiers : 100 euros

La délibération est adoptée à l'unanimité.

3. Informations-discussion :

Commission Communale des Impôts Directs :

Justine BROUSTE (titulaire), Thierry BURG (titulaire), Sylvain ESTIVAL (titulaire), Sylvain RAMES (titulaire), Nadège TELLIER VALANTIN (titulaire), Jean-François VIGNES (titulaire), Magali BALDELLI (suppléante), Lilian BOULPIQUANTE (suppléant), Norbert FLACONECHE (suppléant), Laurence MARY (suppléante), Jean MORIN (suppléant), Amandine QUERCY (suppléante).

Cérémonie du 8 mai à 11h.

Plan Communal de Sauvegarde :

PCS intercommunal prévu pour 2026. Poursuite du travail sur le PCS pour le finaliser.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au 18 mai 2026 à 18h30 en Mairie.



Procès -Verbal - Réunion du 22 mai 2026

Etaient présents : Bernard COSTES, Vincent LAGARRIGUE, Marie-Hélène RAMES, Mariano GUAITA, Catherine MORIN, Yves GOUJON, Nadège TELLIER-VALANTIN, Laurence MARY, Magali BALDELLI.

Perrine BOULPIQUANTE absente donne pouvoir à Catherine MORIN.

François HARDY absent, excusé.

La séance se déroule sous la présidence de M. Bernard COSTES, Maire.

Madame Laurence MARY est nommée secrétaire de séance.

1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 20 avril 2026.

Le PV est approuvé à l'unanimité.

Toutefois une décision prise lors de ce Conseil n'est pas mentionnée dans le PV du 20 avril. Cet oubli est corrigé dans le présent PV. Il s'agit du refus à l'unanimité concernant la demande de subvention de Lot Allegro.

2. Délibérations :

2.1. Délibération : Personnel administratif, Création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité

La secrétaire administrative actuellement en poste a donné sa démission. Une remplaçante devrait prendre ses fonctions prochainement. Une période de tuilage sur ce poste est indispensable pour la bonne marche du service. Cet accroissement temporaire d'activité nécessite de créer un emploi non permanent d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à raison de 12 heures hebdomadaires.

Délibération votée à l'unanimité des présents et représentés.

2.2. Délibération : Commission CCID (Commission Communale des Impôts Directs) :

Suite aux récentes élections municipales une nouvelle liste a été établie par le Maire et validée par le Conseil Municipal puis transmise au DR/DFiP (Directeur Régional des Finances Publiques), lequel procèdera à la désignation des commissaires à partir de la liste fournie par le Maire.

Le rôle de cette commission est consultatif. Elle est composée du Président : le Maire ou un adjoint et 6 commissaires.

Délibération votée à l'unanimité des présents et représentés.

3. Informations :

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Ce plan a fait l'objet de plusieurs contestations. Le Tribunal Administratif de Toulouse qui a été saisi a annulé la délibération approuvant le PLUi. Cette décision a pris effet le 16 mai 2026.

La CCPLL a décidé de faire appel.

Dans l'attente des conclusions de la procédure d'appel, ce sont les anciennes règles d'urbanisme qui s'appliquent. Durant cette période, pour Lugagnac, c'est donc la Carte Communale qui fera référence.

4. Questions diverses

Dépôt sauvage de déchets verts sur le chemin des combes au Roch Del Gor :

La gendarmerie a été prévenue. Le responsable a été retrouvé et a enlevé ce qu'il avait déposé .

Organisation du Mai du 13 juin.

Un point est fait sur la distribution des tracts et la préparation de la soirée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au 22 juin 2026 à 18h30 en Mairie.





PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Communauté de Communes de Lalbenque-Limogne

L'élaboration de ce plan a commencé en 2017 et a été voté par le Conseil Communautaire le 17 novembre 2024.

Un collectif d'habitants ainsi que plusieurs personnes, à titre individuel, ont saisi le Tribunal Administratif de Toulouse pour contester différents éléments du plan (les groupes ou individus contestataires ne résident pas à Lugagnac).

Cette démarche a conduit le tribunal administratif, par jugement en date du 30 avril 2026, à annuler la délibération approuvant le PLUi.

Cette décision a pris effet le 16 mai 2026. La CCPLL fait appel de cette décision,

- d'une part en demandant le maintien de l'application du PLUi dans l'attente de la décision de la Cour d'Appel de Bordeaux,
- d'autre part pour demander l'annulation totale ou, à la rigueur, partielle, de la décision du Tribunal Administratif de Toulouse, moyennant certaines corrections techniques à négocier dans le PLUi.

Dans l'attente de la future décision du tribunal, ce sont les règles anciennes d'urbanisme qui s'appliquent. Pour Lugagnac, c'est donc la Carte Communale qui fera référence jusqu'à la publication des conclusions de la procédure d'appel.

Si vous avez des démarches à engager n'hésitez pas à vous rendre à une permanence de vos élus pour poser vos questions.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de l'évolution du dossier.

Dans l'attente de la décision de l'appel, toutes les informations sur les zones constructibles et les règles applicables à chaque parcelle sont consultables sur le site internet de la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne :

www.cc-lalbenque-limogne.fr/transitions/le-plan-local-durbanisme-intercommunal-plui/



LE SESEL (Syndicat des Eaux du Sud du Lot)

Article rédigé par François HARDY, Conseiller Municipal à Lugagnac et désigné titulaire pour siéger aux réunions du Comité Syndical du SESEL.

« Je vais partager avec vous ma découverte du Syndicat des Eaux du Sud du Lot (SESEL) et de la gestion de l'eau.

Le SESEL est chargé de la production et de la distribution de l'eau potable et de l'assainissement collectif dans les communes concernées. Ces activités sont concédées en quasi-totalité à la société SAUR jusqu'en 2029.



Le SESEL contrôle les activités de la SAUR, décide des programmes d'entretien des réseaux et planifie les investissements nécessaires.

Tout serait relativement simple sans l'irruption du changement climatique. Les prévisions annoncent une diminution de 30% du volume d'eau disponible à certaines périodes de l'année. L'origine karstique (entre les failles de calcaire) de l'eau amplifie les variations. L'eau redevient précieuse sur le causse !

Dans le même temps, la vétusté du réseau engendre des pertes considérables dont la réduction passe par des investissements qui le sont tout autant.

La montée des températures conduit à l'augmentation de la consommation d'eau par le tourisme, l'agriculture ou les particuliers.

Cerise sur le gâteau, le maintien d'une température au robinet inférieure à 25°C devient plus difficile.

Si l'eau se fait plus rare, nos usages vont devoir s'adapter de gré ou de force.

L'eau c'est la vie. A nous de la préserver en pensant aux années à venir. »

Quelques données supplémentaires sur le SESEL :

Le Syndicat des Eaux du Sud-Est du Lot est un **syndicat mixte** ayant comme adhérents :

- Une communauté d'agglomération, Le **Grand Cahors**.
- La Communauté de Communes des Pays de Lalbenque et Limogne.
- Cinq communes : Calvignac, Larnagol, Promilhanes, Puyjourdes, Saint-Jean-de-Laur.

Le territoire s'étend sur 35 communes appartenant à quatre communautés de communes.

Chaque commune est représentée par un titulaire désigné par son Conseil Municipal, soit 35 élus qui constituent le Comité Syndical, organe délibérant du syndicat.

Quelques chiffres :

	EAU POTABLE
Habitants desservis	17 242 habitants
Km de réseau	835 km
Nombre d'abonnés	8 730 abonnés
Nombre d'ouvrages	38 (stations de traitement, surpresseurs, réservoirs)

A ces chiffres s'ajoutent pour le SESEL les activités liées à l'assainissement collectif, qui ne concernent pas Lugagnac.

Le syndicat est propriétaire de l'ensemble des installations d'eau potable et d'assainissement collectif (châteaux d'eau, canalisations, stations de pompage, stations d'épuration ...). Il assure et supporte financièrement la création et le renouvellement de ces ouvrages.

Pour ce qui est de l'exploitation, au niveau de l'**EAU POTABLE**, le seul mode de gestion est la concession de service public, laquelle est confiée à la SAUR.

Pour un branchement, un problème de fuite, une urgence : SAUR au 05 81 31 85 06.

Pour contacter le SESEL : le 05 65 31 50 75 – sesel.fr





du **22 juin** au 29 août
**DÉCHÈTERIES EN
HORAIRES D'ÉTÉ**



CONTACT : 05 65 21 54 30

**PENSEZ A PRENDRE VOTRE BADGE lorsque
vous vous rendez à la déchetterie.**

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
7h00 – 13h00	Fermé	7h00 – 13h00	Fermé	7h00 – 13h00	9h00 – 12h00

INFORMATION DE L'ASSOCIATION SEMBIUS



Fête de la gratuité
30 août 2026
Cénevières 46330

Déposez ce que vous avez à offrir, ou rien du tout,
prenez ce que vous voulez et gardez votre argent !

10h-17h Dépôts d'objets propres, en bon état et transportables à la main.
Tableau d'affichage pour offres d'objets volumineux.



Animations pour petits et
grands, venez en famille !
Restauration et boissons
sur place

Salle culturelle de Cénevières
et en plein air
Une initiative citoyenne
avec la participation
d'associations locales
et de personnes motivées
avec le soutien de

11h-12h balade botanique
10h-16h la vie des abeilles
16h30 Présentation du JEU et
de la June (monnaie libre)
scène ouverte toute la journée

programmation en cours

asso.sembius@gmail.com - Marie-Christine 0676266710 - Agathe 0686764719



LUGAGNAC : ses habitants, sa vie locale, son patrimoine

Les Amis de Lugagnac

Tout était prêt pour le vide-greniers du 14 mai, mais, au grand dam de tous, bénévoles et exposants, la météo s'est montrée si capricieuse qu'il a fallu s'incliner devant la pluie et le froid en annulant cette journée.



Et pourtant, Jean-François, comme de nombreux autres volontaires, n'a pas ménagé sa peine pour la préparation de cette journée, notamment ici, en accrochant les guirlandes d'éclairage.

Toutes nos excuses à ceux qui avaient vidé placards, caves, greniers, ou garages pour approvisionner leurs étals et satisfaire les chalands.



Le 12 juin, grande activité devant la salle des fêtes. Six volontaires se sont retrouvés pour repeindre les fûts servant de tables hautes pendant les manifestations et la buvette en a profité pour faire elle aussi peinture neuve. Des couleurs pimpantes donnent à cet espace éphémère un air de fête très convivial.

En attendant les festivités de l'été, les **randonnées** et les **parties de pétanque** sont toujours d'actualité.

Rappel : AGENDA de L'ETE

Fête du village	18 juillet : 14h - Concours de pétanque 16h - Tea Time 19h - Concert /petite restauration 19 juillet -- Diner et concert (pensez à apporter vos couverts)
	12 août - Marché des Saveurs gourmandes

Les activités régulières

Randonnée : chaque premier samedi du mois.

Départ devant l'église à 09h00.

Pétanque : mardi et samedi à 20h30 au boulodrome.

LES AMIS DE LUGAGNAC - Contacts :

Courrier : boîte aux lettres de la Mairie - Courriel : amisdelugagnac@gmail.com

Tél : 07 49 10 42 09

N'hésitez pas à consulter la page des Amis de Lugagnac sur le site de la Mairie :

« <http://www.lugagnac46.fr/les-amis-de-lugagnac> »



LE PETIT CHŒUR DE LUGAGNAC

Le 22 juillet à 20h30, à l'église de Lugagnac, Lot Allegro vous propose un concert sur le thème « *les musiques latino-américaines : le violoncelle est roi* » : avec une dizaine de musiciens.

Programmation :

- Villa-Lobos : Bacchianas Brasilieras N° 1 et 5 chantées avec accompagnement des cordes
- Piazzola : Libertango, Oblivion, 4 saisons et Grand Tango.

Coût de l'entrée : 12 €



Les randonnées

Du côté du Trou Madame, le 2 mai



En forêt de Margues, le 6 juin



Le 12 juin, les artistes peintres en pleine action : les fûts et la buvette ont fait peau neuve !





Le Comité de Rédaction de l'Echo des Cazelles, bulletin de liaison de la Mairie de Lugagnac, remercie toutes les personnes ayant participé à l'élaboration de ce numéro.